

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN
AVIS AUX PORTEURS DE PARTS CONCERNANT
LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Vous recevez le présent avis parce que le Fonds de placement immobilier RioCan (le « **Fonds** ») a décidé d'adopter le modèle de notification et d'accès pour la transmission des documents ayant trait aux assemblées à ses porteurs de parts. Conformément à ces nouvelles procédures, les porteurs de parts reçoivent un formulaire de procuration leur permettant d'exercer leur droit de vote à l'assemblée annuelle et extraordinaire du Fonds (l'« **assemblée** »). Toutefois, au lieu d'un exemplaire imprimé de la circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** »), les porteurs de parts reçoivent le présent avis, accompagné des renseignements nécessaires, sur la procédure d'accès aux documents relatifs à l'assemblée (les « **documents de l'assemblée** ») par voie électronique. L'adoption de ces nouvelles procédures permettra de réduire la consommation de papier ainsi que les coûts d'impression et d'envoi postal des documents aux porteurs de parts.

DATE DE L'ASSEMBLÉE ET RENSEIGNEMENTS :

DATE : Le mardi 2 juin 2020 à 10 h, heure normale de l'Est, sous forme d'assemblée virtuelle uniquement au moyen d'une webdiffusion audio en direct en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/158034523> (mot de passe sensible à la casse : riocan2020). Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux rubriques « Comment puis-je exercer mes droits de vote? » et « Comment puis-je assister et participer à l'assemblée? » de la circulaire de RioCan.

LES PORTEURS DE PARTS SERONT INVITÉS À EXAMINER LES QUESTIONS SUIVANTES ET À VOTER SUR CELLES-CI :

ÉLECTION DES FIDUCIAIRES : Les porteurs de parts seront invités à élire les fiduciaires pour le prochain exercice. Des renseignements relatifs à l'élection des fiduciaires peuvent être obtenus dans la circulaire.

NOMINATION DES AUDITEURS : Les porteurs de parts seront invités à reconduire le mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs du Fonds, dont la rémunération sera fixée par les fiduciaires. Des renseignements relatifs à la nomination d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. peuvent être obtenus à la rubrique « Nomination des auditeurs » de la circulaire.

DEUXIÈME DÉCLARATION DE FIDUCIE MODIFIÉE ET MISE À JOUR : Les porteurs de parts seront invités à examiner et, s'ils le jugent souhaitable, à approuver la résolution ordinaire énoncée dans l'appendice C de la circulaire autorisant et approuvant les modifications apportées à la deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour du Fonds, comme il est indiqué dans la version comparée indiquant les modifications figurant à l'appendice B de la circulaire, en vue notamment de permettre au Fonds de tenir une assemblée des porteurs de parts virtuelle et d'apporter certaines modifications secondaires pour moderniser certaines dispositions de la déclaration de fiducie.

RÉSOLUTION CONSULTATIVE NON EXÉCUTOIRE SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION : Les porteurs de parts seront invités à examiner et, s'ils le jugent souhaitable, à approuver une résolution consultative non exécutoire énoncée dans la circulaire sur l'approche du Fonds en matière de rémunération de la haute direction, tel qu'il est décrit dans la circulaire.

AUTRES QUESTIONS : Les porteurs de parts pourront être invités à examiner d'autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

LES PORTEURS DE PARTS SONT INVITÉS À PRENDRE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE AVANT D'EXERCER LEUR DROIT DE VOTE.

SITES WEB OÙ L'ON PEUT CONSULTER LES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Les documents de l'assemblée peuvent être consultés en ligne aux adresses www.SEDAR.com et <http://investor.riocan.com/Investor-Relations/Annual-Meeting-Materials>.

POUR OBTENIR DES VERSIONS IMPRIMÉES DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Les porteurs de parts peuvent demander que des exemplaires imprimés des documents de l'assemblée leur soient transmis sans frais par la poste. Ces demandes pour les documents de l'assemblée peuvent être faites jusqu'à un an suivant la date de dépôt de la circulaire dans SEDAR en appelant le Fonds sans frais au 1-877-907-7643 (avec un numéro de contrôle à 16 chiffres).

Les demandes doivent être reçues avant le 19 mai 2020 pour recevoir les documents de l'assemblée et retourner le formulaire de procuration au plus tard à 10 h (heure de l'Est) le 29 mai 2020.

Le Fonds a déterminé que les porteurs de parts véritables dont le compte comporte des directives concernant l'envoi de documents imprimés ainsi que les porteurs de parts véritables dont l'adresse se trouve à l'extérieur du Canada et des États-Unis recevront des exemplaires imprimés de la circulaire avec le présent avis.

VOTE

Les porteurs inscrits (avec un numéro de contrôle à 13 chiffres) sont invités à suivre les instructions de vote qui accompagnent leur formulaire de procuration au plus tard à 10 h (heure de l'Est) le vendredi 29 mai 2020.

Les porteurs véritables (avec un numéro de contrôle à 16 chiffres) sont invités à suivre les instructions de vote qui accompagnent leur formulaire d'instructions de vote avant la date limite présentée dans leur formulaire d'instructions de vote.

Les porteurs de parts qui ont des questions à propos des procédures de notification et d'accès peuvent téléphoner sans frais au 1-855-887-2244.